



# DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE 2012-2018

## DE LA VILLE DE DINANT

### Chef-lieu des arrondissements de Dinant-Philippeville

## Dinant la voix cuivrée

### PRÉAMBULES

#### 1. DINANT LA VOIX CUIVREE... SURTOUT EN 2014 !

#### **Adolphe Sax**

Depuis quelques années, la Ville de Dinant a opté, dans le cadre de la mise en œuvre d'un véritable projet de ville, pour une politique d'image et de communication sous le label « Dinant, la Voix Cuivrée ».

Ceci est le résultat de la volonté exprimée par nombre de mandataires, mais aussi plus largement par les forces vives de la ville de Dinant, d'« utiliser » l'image d'Adolphe Sax et du saxophone pour promouvoir notre cité.

La Ville de Dinant, sous cette législature, continuera dans cette optique. Tout sera donc mis en œuvre pour aider l'Association Internationale Adolphe Sax à réaliser ses différents projets, notamment dans le cadre de l'année 2014, année du bicentenaire de la naissance d'Adolphe Sax.

#### **14-18**

L'année 2014 ne sera pas seulement l'année du bicentenaire de la naissance d'Adolphe Sax, mais aussi l'année du 100<sup>ème</sup> anniversaire du début de la Première Guerre mondiale.

La ville de Dinant est particulièrement concernée, étant la première ville martyre de Belgique en nombre de victimes civiles (674) tombées face à l'ennemi le 23 août 1914.

Sous la précédente législature, la Ville de Dinant s'est inscrite dans les projets regroupant les 7 villes martyres de Belgique (Andenne, Aarschott, Dinant, Leuven, Sambreville, Termonde et Visé). Un comité 14-18 à Dinant a été créé pour lancer des initiatives spéciales dans notre ville.

Le Conseil communal de la Ville de Dinant, nouvelle mouture, en sa première séance a déjà approuvé le programme complet proposé par ce comité 14-18. En cette fin janvier 2013, le Conseil communal a donc introduit officiellement une demande de soutien auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre de l'appel à projets lancé par celle-ci.

D'autres demandes de soutien sont actuellement lancées, soit auprès de la Province de Namur, soit auprès d'opérateurs privés. Un marché public a permis à l'A.S.B.L. Promethea de devenir notre interlocuteur pour convaincre le secteur privé de participer au financement des différents événements ou des initiatives que nous prendrons à Dinant.

Nous souhaitons dès lors que tous les moyens, y compris humains, soient mis en œuvre pour réussir cette grande année 2014 cruciale pour Dinant.

## **2. LA RIGUEUR... POUR INVESTIR !**

Il est impossible de gérer une ville de manière autarcique sans tenir compte du contexte politique, économique et social ambiant.

La crise frappe durement le citoyen mais aussi les institutions publiques. Outre la maîtrise, voire la diminution du pouvoir d'achat des citoyens, la crise pourrait engendrer une diminution de l'impôt des personnes physiques, entraînant donc une diminution des recettes IPP des villes et communes !

Il est donc important d'être prudent dans la gestion communale pour anticiper les conséquences de la crise ressentie déjà depuis quelques temps et qui pourrait engendrer de nombreuses difficultés.

Mais il nous faut investir...

A l'instar de certains hommes ou femmes politiques de Belgique ou d'Europe, nous pensons que, même en période de crise, il est impossible à des autorités responsables de ne consacrer leur énergie qu'à cultiver le principe de la rigueur. Si cette rigueur doit être de mise, elle doit être impérativement conjuguée à une volonté d'investissement. Des politiques appropriées doivent être menées pour soutenir celles et ceux qui pourraient être concernés par la crise, soit en terme de revenus ou en terme d'emplois, mais aussi, une ville comme Dinant doit à tout prix poursuivre sa politique d'investissement dans des projets qui doivent être les plus générateurs de conséquences positives sur le plan social, économique et du mieux-être pour la plus grande majorité des citoyens.

La majorité politique du Conseil communal de la Ville de Dinant, en ce début 2013, propose donc d'allier une politique de rigueur extrême sur le plan de la gestion quotidienne afin d'éviter les dépenses superflues, les investissements non productifs ou encore, empêcher l'augmentation d'impôts sous toutes ses formes préjudiciables au pouvoir d'achat de chacun des citoyens, avec la poursuite des projets d'investissements dans la ville de Dinant et dans ses villages, le plus souvent possible avec l'aide et le soutien des autorités subsidiaires provinciales, régionales, fédérales et européennes, mais aussi avec le partenariat du privé qui doit impérativement être boosté.

Cette double politique se marquera déjà dans la présentation du premier budget de la nouvelle majorité 2013.

### **3. UN NOUVEL ETAT D'ESPRIT**

Durant les dernières années, la vie politique dinantaise et donc la gestion de la cité ne fût pas toujours un long fleuve tranquille...

L'affaire dite du Casino et la mise en cause du Bourgmestre de la ville ont indéniablement impacté le fonctionnement communal. Un climat parfois malsain s'est installé et a terni les relations de la Ville de Dinant avec d'autres niveaux de pouvoirs, surtout la Région wallonne.

La fin du processus judiciaire sur le plan pénal du dossier dit du Casino en cette fin d'année 2012, permet d'entrevoir la gestion de la cité de manière beaucoup plus constructive. La fin heureuse des procédures judiciaires coïncide avec l'installation d'un nouveau Conseil communal et d'un nouveau Collège.

Il faut profiter de cette nouvelle période pour créer un nouvel état d'esprit, propice à la réussite de tout ce qui peut et doit être mis en œuvre dans notre ville.

Le Bourgmestre et le nouveau Collège, mais aussi les nouveaux responsables du C.P.A.S. mettront donc tout en œuvre pour créer les conditions d'une meilleure concertation avec les différents groupes composant le Conseil communal et/ou le Conseil du C.P.A.S.

Cette bonne résolution devra se traduire très concrètement par l'instauration d'une meilleure collaboration et participation de tous les groupes politiques dans la gestion de certains dossiers.

La majorité veillera également à vérifier quelles sont les pistes ou projets que les groupes de l'opposition ont suggérés ou déposés, à l'occasion des dernières élections communales et qui pourraient être partagés et soutenus par l'ensemble des groupes du Conseil communal.

## CONCRETISATION DE LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Pour concrétiser la déclaration de politique générale, plusieurs exemples sont ici présentés. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle veut prioritairement démontrer la ligne de conduite qui sera suivie par le Collège communal, issu de la nouvelle majorité.

### **1. Gestion du personnel**

Dans une institution publique telle une Ville comme Dinant, la gestion du personnel représente à elle seule près de la moitié du budget annuel. Maîtriser les dépenses en matière de personnel est donc fondamental. L'exercice sera d'autant plus difficile à réaliser, que la Ville de Dinant est contrainte à assumer des nouvelles responsabilités en matière de services aux citoyens.

C'est notamment le cas en matière de politique du logement ou encore de préparation d'évènements importants tels les commémorations 14-18 ou encore le bicentenaire de la naissance d'Adolphe Sax, qui nécessiteront des engagements financiers mais aussi des investissements humains importants.

Depuis quelques années, les autorités communales de la Ville de Dinant ont pris aussi conscience que dans la gestion des compétences « essentielles » d'une ville ( par exemple : service Population, Etat civil, Travaux et Finances), des évolutions étaient fondamentalement nécessaires, soit dans la manière avec laquelle le public, et donc le citoyen, est accueilli en nos murs ou soit en fonction des conséquences des évolutions importantes sur le plan administratif des contraintes imposées aux communes, dans certains types de dossiers.

Au vu de tous ces éléments, le Collège communal souhaite lancer, avec le partenariat du Bureau Economique de la Province, une véritable évaluation de la situation actuelle de la Ville de Dinant en matière de gestion des ressources humaines et de services rendus à la population et ce, afin de présenter une éventuelle mais très probable restructuration de nos services. Ceci imposera aussi le fait que, dans le cadre du prochain plan triennal d'investissement de la Ville de Dinant, un dossier prioritaire soit réservé à des éventuels travaux à accomplir dans les services administratifs communaux, pour mettre en adéquation les décisions qui seront prises en matière de gestion du personnel avec les conséquences que cela peut générer en matière d'équipement. Plus précisément aussi, en matière de gestion du personnel ouvrier, nous nous emploierons à continuer la modernisation de l'équipement dont bénéficient les ouvriers communaux. Cela se traduira par l'entrée dans les murs du nouvel atelier communal mais, l'équipement en lui-même, utilisé par les ouvriers communaux devra être modernisé afin d'améliorer l'efficacité du service. Les autorités communales gèreront aussi un contact voire même une négociation avec les représentants du personnel afin de vérifier comment, dans le quotidien, il y a aussi moyen

d'améliorer l'efficacité de la gestion des ressources humaines au sein de l'atelier communal qui, plus que jamais, doit devenir une véritable entreprise de services à la population.

## **2. LE SERVICE INCENDIE**

La réforme des services Incendie est primordiale dans une ville comme Dinant qui dispose d'un service régional d'incendie excessivement performant et important. Néanmoins, la situation actuelle est intenable. En effet, 30 % de l'activité de notre service régional (lutte contre les incendies – prévention incendie – ambulances) s'exercent en dehors des 3 communes que nous protégeons (Dinant – Hastière – Onhaye). Ceci entraîne le fait que les 30 % de l'activité de notre service ne sont en aucune manière rémunérés, ni subsidiés. Ceci est le résultat de la politique mise en œuvre par le Ministère de l'Intérieur et le Gouverneur de la Province de Namur, en l'occurrence, l'aide adéquate la plus rapide.

Sous prétexte de l'aide aux personnes en détresse, la Ville de Dinant se voit ainsi contrainte d'agir au bénéfice d'autres communes et citoyens qui ne participent pas au financement de notre service régional d'incendie.

Les autorités communales dinantaises, comme elles l'ont fait sous la précédente législature, contribueront à tout mettre en œuvre pour faciliter la mise en place de la zone couvrant les 22 communes de l'arrondissement de Dinant – Philippeville (DinaPhi), permettant ainsi la maîtrise des dépenses de la Ville de Dinant pour ce service mais aussi les évolutions et adaptations nécessaires au sein même de notre service Incendie, tant en matière de sécurité et d'équipement pour nos hommes, qu'en ce qui concerne les évolutions en matière de statuts.

## **3. ENSEIGNEMENT**

La Ville de Dinant se doit en matière d'enseignement de respecter les différents réseaux. Elle doit donc se préoccuper de la situation de chacune des écoles quel que soit le réseau, présente sur le territoire de la Ville. Une concertation optimale sera maintenue avec l'ensemble des écoles pour ainsi répondre à leurs différentes attentes et aux situations auxquelles, éventuellement, elles seraient confrontées (mobilité, sécurité, etc).

Par ailleurs, la Ville de Dinant poursuivra les collaborations directes avec les différents réseaux d'enseignement, notamment en soutenant des opérations telles que Comenius Regio ou tout autre appel à projet provenant des autorités provinciales, régionales, communautaires, voire même européennes.

Dans cette optique, la Ville de Dinant concertera l'ensemble des écoles en vue de préparer un programme spécifique dans le cadre des commémorations 14-18.

En ce qui concerne l'enseignement communal, la Ville de Dinant mettra tout en œuvre pour poursuivre le programme de rénovation et d'extension des bâtiments, implantation par implantation. Ce sera notamment le cas pour les travaux à réaliser à Dréhance, mais aussi le rassemblement programmé de l'ensemble des implantations scolaires présentes à Anseremme, sur un seul site, à savoir celui de l'ancienne Ecole Royale des sous-officiers. La prochaine étape sera indiscutablement d'envisager un projet de nouvelle construction pour l'Ecole maternelle de Neffe. Ceci se fera dans le cadre du projet de réaménagement de la Place Monseigneur.

Par ailleurs, les projets d'implantation de crèches et de plaines de jeux ou espaces multisports, à proximité des écoles communales mais aussi d'écoles d'autres réseaux, seront poursuivis afin de doper la vitalité des écoles rurales ou de quartier.

#### **4. SPORT ET JEUNESSE**

La nouvelle législature verra se concrétiser les projets actuellement en cours, comme par exemple la passerelle sur la Lesse à Walzin, l'acquisition définitive de l'ancien Hall de Sport de l'Ecole Royale des sous-officiers et des terrains de tennis à la Darse, l'aménagement du Hall Nicolas (acquisition sous la précédente législature) et le déplacement des terrains de football du Royal Dinant Football Club dans le cadre du projet de Mont-Fat.

En plaine de jeux, la Ville de Dinant poursuivra son programme d'implantation et d'équipement. Après Falmignoul, projet pour lequel on attend la promesse définitive de subsides, l'espace multisport de Wespain sera réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé (Oasis).

D'autres initiatives devront suivre à raison d'une par année avec, en priorité, Bouvignes.

#### **5. RURALITE ET AGRICULTURE**

La Ville de Dinant, depuis 10 ans, s'est engagée dans un P.C.D.R. (Plan Communal de Développement Rural). Le Ministre compétent, que nous avons rencontré voici quelques jours, nous confiait qu'il reconnaissait que la Ville de Dinant n'avait pas été gâtée par la Région wallonne, dans la concrétisation de cette opération.

Nous espérons dès lors, qu'à l'aube de l'actualisation de ce P.C.D.R. arrivant à échéance et qui deviendra l'Agenda 21, la Ville de Dinant sera mieux « servie » par la Région wallonne.

En tout état de cause, notre possible sera fait pour terminer la phase 2 de l'aménagement de Thynes et entamer le projet accepté, par la Région wallonne, visant la création, à Sorinnes, d'une maison de village et d'une véritable place.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, une nouvelle C.L.D.R. (Cellule Locale de Développement Rural) sera installée avec appel à participation de la population et de nouvelles priorités seront décidées ou encore, certaines priorités qui avaient été décidées voici déjà quelques années, seront actualisées.

## **6. AFFAIRES ECONOMIQUES**

### **Zoning :**

Tous les contacts seront pris, avec la Région wallonne, via le Bureau Economique de la Province en vue de, déjà, organiser l'extension du zoning actuel de Sorinnes. L'objectif est de gérer ce dossier, dès à présent, pour pouvoir bénéficier des réserves foncières nécessaires au moment où notre zoning actuel sera entièrement occupé.

### **Le marché hebdomadaire :**

Une nouvelle procédure sera lancée en vue de désigner un nouveau gestionnaire pour le marché hebdomadaire. Afin d'éviter les soubresauts connus jusqu'à présent sur le plan administratif, la formule de la concession sera choisie plutôt qu'un marché public traditionnel.

D'autre part, il est décidé d'implanter le marché dans le quartier de la gare, seul quartier qui ne connaîtra pas de campagne de travaux publics pendant les prochaines années. Nous éviterons ainsi les déménagements incessants de ce marché. Le jour choisi restera le samedi et ce, dans l'attente d'une nouvelle évaluation qui devra avoir lieu à mi-législature.

### **Commerces :**

La situation du commerce au centre-ville reste inquiétante. Il est assez difficile de concevoir une véritable dynamisation du commerce pendant l'ensemble de la période réservée aux travaux qui doivent améliorer sensiblement l'attractivité de la ville de Dinant et de son centre-ville sur le plan commercial.

Tout sera mis en œuvre pour limiter les inconvénients dus aux travaux. Par ailleurs, des nouveaux contacts auront lieu avec des chaînes commerciales, non encore implantées au centre-ville. Mandat sera donné, pour ce faire, à l'A.D.L. (Agence de Développement Local). La Ville de Dinant soutient avec détermination le projet d'un investisseur privé visant à acheter et transformer l'ancienne Ecole Notre-Dame, en vue d'y implanter un véritable nouveau pôle commercial, en plein cœur de ville. Celui-ci sera doté d'un parking ouvert au public et donc, bénéficiera à l'ensemble du commerce du centre-ville.

## 7. MOBILITE

Les efforts structurels en matière de mobilité seront poursuivis par la concrétisation du projet dit de Mont-Fat mais un nouveau dossier sera également lancé sur le site de la gare de Dinant, qui devra devenir un véritable pôle de mobilité (plate-forme multimodale). (voir chapitre « Dossiers transversaux »),

Des efforts seront également entrepris en vue de concrétiser la création de nouveaux emplacements de parking, partout où il y a possibilité. Exemple Place d'Armes, Place du Moulin, etc.

### **P.M.R. (Personnes à mobilité réduite) :**

L'attractivité de la ville de Dinant doit également concerner toutes les personnes, y compris les personnes à mobilité réduite. Si, dans le cadre du réaménagement du centre-ville et la création de la Croisette (voir chapitre « Dossiers transversaux »), une attention particulière est de mise, il faudra poursuivre cette volonté dans tous les projets.

### **Stationnement payant :**

Les différents contrats de gestion du stationnement payant arrivent à échéance en 2013. La Ville de Dinant relancera donc le marché pour désigner le gestionnaire du stationnement ; elle réunira l'ensemble des contrats couvrant les différentes zones de la ville en un seul contrat pour l'ensemble des zones.

La Ville de Dinant disposera ainsi d'un seul interlocuteur pour ce service. Par ailleurs, l'option choisie est une concession plutôt qu'un marché public, concession qui portera sur plusieurs années, une durée de 20 ans étant envisageable.

## 8. CULTURE

La Ville de Dinant maintiendra ses subsides au Centre Culturel de Dinant. Comme sous la précédente législature, nous nous inscrirons dans la logique des contrats culture, avec la Province et la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'optimiser le financement des activités culturelles.

Plus spécifiquement, la Ville continuera sa parfaite collaboration avec le Centre Culturel dans le cadre des travaux de l'Association Internationale Adolphe Sax (A.I.A.S.) dont le staff de coordination se trouve intégré dans l'équipe du Centre Culturel de Dinant.

Des sources de financements complémentaires seront à rechercher, notamment dans le cadre du partenariat Ville-Province, pour financer notamment les activités de l'A.I.A.S. pour l'année 2014, qui correspond au bicentenaire de la naissance d'Adolphe Sax, et pour lequel un programme important d'activités ou d'évènements est prévu.

Une opportunité d'extension des bâtiments du Centre Culturel est à l'ordre du jour. Une réflexion approfondie devra être menée en ce début 2013 pour vérifier si les autorités communales, en concertation avec les autres niveaux de pouvoirs intégrés dans le contrat culture (Province, Fédération Wallonie-Bruxelles) et, bien entendu, le Centre Culturel, optent pour lever cette opportunité d'extension des bâtiments du Centre Culturel. La réflexion devra être approfondie, en tenant compte de la proximité de notre académie de musique. Le bâtiment concerné par l'extension possible du Centre Culturel Régional pourrait permettre d'optimiser les liaisons entre le Centre Culturel et l'académie de musique.

Ceci renforcerait encore la présence d'un véritable pôle culturel en plein cœur de ville.

## **9. TOURISME ET PATRIMOINE**

### **Tourisme :**

C'est volontairement que les dossiers « patrimoine et tourisme » sont évoqués ensemble dans cette déclaration de politique générale, concomitamment aux aspects touristiques de la politique communale. Nous estimons en effet que ces deux matières sont très intimement liées.

En ce qui concerne le tourisme, nous maintiendrons le niveau de subsidiation actuellement en cours, tant envers la Maison du Tourisme qu'envers le Syndicat d'Initiative.

Une concertation spécifique aura lieu avec ces deux organismes, mais aussi avec la Fédération Namuroise du Tourisme et l'Office de promotion du tourisme (O.P.T.), pour organiser au mieux la promotion relative aux commémorations 14-18.

Cette concertation concernera aussi la politique d'investissement dans le secteur du tourisme tant pour les commémorations 14-18 que relativement à d'autres dossiers (bicentenaire Sax, jazz, etc ...)

## **Patrimoine :**

Tout sera mis en œuvre pour réussir les dossiers relatifs aux commémorations 14-18 qui concernent le patrimoine (Collégiale, programmation des travaux en cours et carillon, Chapelle Saint-Marcoul en collaboration avec le C.P.A.S.), mais d'autres dossiers devront être dynamisés, à savoir le développement de la M.P.M.M. (Maison du Patrimoine Médiéval Mosan) et l'église de Foy-Notre-Dame (rénovation du plafond).

Tous ces dossiers nécessitent une parfaite collaboration entre les Fabriques d'église concernées, certains opérateurs, le C.P.A.S. de la Ville de Dinant, la Ville de Dinant elle-même et, bien entendu, les services compétents de la Région wallonne.

## **10. LOGEMENT**

Depuis de nombreuses années, les autorités communales ont beaucoup investi dans le secteur du logement, atteignant ainsi les 10% de logements publics requis par la RW. Elles ont également mis en œuvre une véritable politique de contrôle du logement, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

Malgré cela, il faut bien constater que la création de logements dépourvus d'emplacements de parking privés génère une saturation des espaces publics et d'importants problèmes de mobilité.

Si ce souci doit retenir notre attention, il n'est rien par rapport aux conséquences de la multiplication de petits logements issus de la division de maisons unifamiliales. Bon nombre de ces logements souvent à la limite de la salubrité et presque toujours inconfortables sont promus par leurs propriétaires auprès d'une population précarisée et parfois très éloignée de Dinant. Cet état de fait entraîne une paupérisation importante de certains quartiers et explique en partie la présence à Dinant d'une proportion de bénéficiaires du RIS plus importante qu'ailleurs en Wallonie.

Par ailleurs, le cadre de vie au sein de ces quartiers est mis en péril par l'absence de mixité sociale, que ce soit d'un point de vue économique ou à cause de la présence d'un nombre excessif de logements dédiés à un seul habitant.

Enfin, le principe même de ces divisions d'immeubles induit une spéculation immobilière qui empêche des familles ou des couples d'acquérir ces maisons pour les occuper dans un cadre unifamilial.

Même si la Ville de Dinant a refusé des divisions dans le passé, il est évident que cette politique doit être accentuée en adaptant, si nécessaire, le cadre administratif et juridique des décisions.

La Ville de Dinant doit donc tout mettre en œuvre pour restaurer les quartiers en difficulté et assurer aux habitants des logements de qualité. A cette fin, la ville recourra à tous les outils habituels : ancrage communal, agenda 21, périmètre de rénovation urbaine ... Elle sollicitera également l'aide des acteurs publics de logement, en particulier la Dinantaise qui pourrait saisir des opportunités pour acquérir des immeubles, les rénover et les remettre sur le marché de la location ou de la vente suivant des critères bien précis.

## **11. POLITIQUE SOCIALE**

La gestion des politiques sociales est dévolue au C.P.A.S. de la Ville de Dinant. Néanmoins, l'autorité communale et son Conseil ne doivent pas être absents dans cette forme d'investissement public et politique.

La meilleure collaboration sera de mise avec le C.P.A.S. pour lui permettre de réussir ses projets, notamment quant à la dynamisation de l'ASBL Le Tremplin. Cette asbl - et plus encore à l'avenir, doit être le véritable outil de réinsertion socio-professionnelle de nombreux citoyens connaissant des difficultés en matière d'emploi ou autres. De nombreux dinantais sont concernés par les mesures prises par le Gouvernement fédéral en matière de chômage, venant ainsi grossir les rangs des bénéficiaires du RIS. Favoriser la réintégration socio-professionnelle via les « Article 60 » et « 61 » via le CPAS et son ASBL Le Tremplin est primordial.

La Ville de Dinant continuera à mettre en œuvre une politique de soutien à une série d'ASBL ou d'institutions présentes sur le territoire de la Ville de Dinant et agissant sur le terrain social.

La coordination du soutien communal se fera à travers le C.P.A.S, mais aussi à travers le plan de cohésion sociale subsidié par la Région wallonne.

En ce début de législature, une attention toute particulière sera de mise pour soutenir l'ASBL Destination qui œuvre à l'aide à apporter aux victimes d'assuétudes. Il est une nécessité fondamentale, dans une ville comme Dinant, de soutenir ce type d'ASBL.

## **12. SANTE**

Dans une ville comme Dinant, il est impossible de ne pas aborder la problématique « santé publique ».

## **CHD (Centre Hospitalier de Dinant)**

A l'occasion de la dernière législature, la majorité communale a assumé la responsabilité et ce avec le CPAS, de transférer des parts importantes de la participation publique via le CPAS, à un autre groupe dit privé au sein du Centre Hospitalier Dinantais.

Ceci a eu pour conséquence, d'une part de clarifier la gestion de l'outil, et d'autre part de permettre le rapprochement, voir même diront certains, la fusion avec les Cliniques Universitaires de Mont-Godinne.

Ce débat est aujourd'hui clôturé. Il convient néanmoins que les autorités communales toujours présentes dans les structures via le CPAS et le Conseil communal contribuent au maintien et au développement de l'activité hospitalière sur le territoire de la ville de Dinant. Tout sera mis en œuvre pour permettre le transfert sur le territoire de la ville de Dinant de l'une ou l'autre activité à caractère universitaire provenant de l'UCL Mont-Godinne.

Ceci devrait contribuer à améliorer encore les lettres de noblesse dont bénéficie notre institution hospitalière.

Un soutien important sera aussi de mise de la part des autorités communales à toutes les initiatives qui sont déjà prises ou le seront bientôt de la part des responsables du Centre Hospitalier Dinantais (CHD) en vue de permettre l'extension de ses activités.

Le soutien de la ville se marquera surtout par une étroite collaboration en vue d'accélérer les procédures d'urbanisme dont devra bénéficier le Centre Hospitalier Dinantais.

## **Santé Publique et Prévention**

Le rôle des autorités communales n'est pas de se substituer aux différents niveaux de pouvoir surtout fédéraux et régionaux qui disposent de compétences importantes en matière de santé publique.

Notre rôle sera surtout à l'égard des publics cibles constitués par les réseaux d'enseignement scolaire de favoriser les initiatives en matière de santé publique, qu'il s'agisse de lutte contre l'obésité, les assuétudes, .., visant à mettre en œuvre des campagnes de prévention ou d'information.

## **13. ENVIRONNEMENT**

La valorisation de notre environnement est devenue un souci quasi permanent. Cela se traduit par une série d'initiatives qui concernent différents niveaux de responsabilité exercés par une ville. Néanmoins, des initiatives spécifiques devront continuer à être gérées ou

accentuées. Il s'agit notamment de tout ce qui concerne la lutte contre les actes d'incivilité qui concernent aussi bien le cœur de ville que l'ensemble du territoire rural.

### **Natura 2000**

Les autorités communales seront sensibles à la volonté de la Région Wallonne visant à accentuer le contrôle de gestion des sites reconnus Natura 2000.

Néanmoins, à ce sujet, les autorités communales confirmeront à l'autorité régionale leur souci de voir ces mêmes sites Natura 2000 garder un statut pour certains d'entre eux compatible avec l'activité agricole et plus largement économique.

Les conditions d'exploitation des sites reconnus en Natura 2000 ne doivent pas contribuer progressivement à l'étranglement voire à l'asphyxie d'institutions publiques mais aussi privées, et notamment du monde agricole quant à l'exercice de leur activité professionnelle.

### **Directives européennes « produits phyto »**

Nous devons être conscients qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, une directive européenne visant à interdire purement et simplement l'utilisation de produits phyto entrera en vigueur.

La ville de Dinant comme toutes les autres villes doit mettre en œuvre une série de processus visant à progressivement créer les conditions de la concrétisation et de la mise en application de la directive européenne.

Une concertation à ce sujet devra être organisée avec la collaboration de la CLDR (Cellule Locale de Développement Rural) et de la Commission agricole du Conseil communal.

### **Energie**

Une ville propriétaire immobilier important doit montrer l'exemple en matière d'économie d'énergie.

Sous la précédente législature, des initiatives ont été prises tant par le CPAS que par la ville de Dinant pour améliorer la gestion énergétique de bâtiments publics, notamment l'Académie de Musique, l'Hôtel de Ville et aussi un des bâtiments propriété du CPAS. Ce type d'initiative devra être poursuivi avec le concours de la Région Wallonne. Un soin tout particulier sera apporté à la gestion de cette problématique dans des bâtiments publics très énergivores comme certains bâtiments scolaires ou les bâtiments les plus anciens, propriétés du CPAS.

Une réflexion approfondie devra être aussi de mise concernant les bâtiments du culte dont certains sont aussi particulièrement énergivores.

## 14. TRAVAUX PUBLICS

Même si cet élément de la vie communale est déjà abordé dans le chapitre concernant le personnel communal, rappelons ici que la volonté de l'actuelle majorité est de poursuivre la modernisation de l'équipement dont bénéficient les ouvriers communaux. Au-delà des grands travaux actuellement mis en œuvre sur le territoire de la ville de Dinant, un effort tout particulier sera de mise, relativement à la propreté du centre-ville et des villages, et à l'entretien du réseau communal et des propriétés communales.

Le cas échéant, des réalisations actuellement menées par les ouvriers communaux seront redirigées vers la sous-traitance par le biais des entreprises privées, afin de mobiliser notre personnel communal sur l'entretien du patrimoine et la gestion quotidienne de la salubrité publique.

## 15. SECURITE

Les aspects liés à la sécurité ont longuement été évoqués durant les dernières années, y compris pendant la période électorale. Le Collège communal a choisi d'opter pour trois priorités.

La 1<sup>ère</sup> vise à enfin réaliser la sécurisation des entrées ou sorties de certains quartiers ou villages. Pour se faire, le Conseil communal, déjà en ce début janvier 2013, a adopté à l'unanimité la convention liant la Ville de Dinant à l'I.N.A.S.E.P. devant permettre ainsi la présentation, à la Région wallonne et aux services de police, de propositions d'aménagements aux endroits concernés, aménagements répondant aux critères imposés, tant par la police que la Région wallonne, en matière de sécurité routière et d'organisation et gestion de la circulation. Les réalisations devront s'étaler sur les 6 années de législature pour permettre leur absorption raisonnable par le budget communal.

Le Collège communal Dinantais a obtenu du Collège de police (police zonale couvrant les 5 communes de la Haute-Meuse) l'acquisition d'un 2<sup>ème</sup> radar fixe, celui-ci pouvant être déplacé sur de nouveaux piliers à implanter dans les communes de la zone Haute-Meuse.

En ce qui concerne la Ville de Dinant, il existe un accord au niveau de la zone de police pour permettre, au cours de cette législature, le placement d'au moins 4 nouveaux radars fixes.

La sécurité au cœur de ville pose toujours des difficultés. Au cours de cette année 2013, l'étude sera réalisée quant à la possibilité d'implanter des caméras. Une décision définitive

devra être prise par le Conseil communal, en cette année 2013 et, le cas échéant, les budgets devront être prévus en 2014 ou 2015 pour permettre la réalisation de ce projet. Une concertation devra avoir lieu avec la police zonale pour la mise en œuvre d'un tel projet. La difficulté est en effet de débloquer les budgets nécessaires à la réalisation de ce projet mais, plus encore, d'organiser la gestion de ce parc caméra en concertation et collaboration avec la police.

## 16. DES GRANDS CHANTIERS ET PROJETS TRANSVERSAUX

### A. Dossiers en cours :

L'actuelle majorité concrétisera les projets actuellement en cours :

#### 1. **Mont-Fat** :

Le plan communal d'aménagement est approuvé et la Région wallonne a accepté la reconnaissance du site de Mont-Fat en S.A.R. Les procédures visant à déménager le terrain de football du Royal Dinant Football Club sont bien engagées et entrent dans une phase d'irréversibilité. Endéans les prochains jours, après l'approbation de la Déclaration de Politique Générale, le Conseil communal trouvera en son ordre du jour, le projet de partenariat entre la Ville de Dinant et le Groupe DORMIO en vue d'autoriser la réalisation de cet important dossier d'investissement touristique. Concomitamment, la Ville de Dinant mènera à bon port, les dossiers relatifs à la mobilité, à l'investissement sur le site de Mont-Fat du parking de dissuasion et de la liaison verticale. En concertation avec le Bureau Economique de la Province, il est proposé que ce dernier projet de mobilité de la Ville de Dinant fasse l'objet d'une nouvelle demande de subsides, via les fonds européens. Cette demande devra néanmoins être présentée dans le cadre de la volonté de reconfigurer globalement la Ville de Dinant en matière de mobilité.

Le cas échéant, un nouveau PCM (Plan Communal de Mobilité) sera mis en œuvre.

#### 2. **La Croisette** :

La Ville de Dinant et la Région wallonne ont obtenu de concert le permis d'urbanisme pour réaliser la Croisette. Cet important projet vise à renouveler complètement l'attractivité du cœur de ville, à travers la réalisation d'une véritable balade particulièrement qualitative depuis le barrage de Leffe jusqu'au site de l'actuel Casino. Cette balade garantira le bouclage du Ravel au centre-ville et permettra une redéfinition globale du commerce et en particulier des terrasses en bord de Meuse.

En son 1<sup>er</sup> budget de législature 2013, le Collège communal propose de réserver les crédits nécessaires (part communale) à la réalisation de cet investissement, confirmant ainsi de manière définitive la réalisation dudit investissement (2.000.000 d'euros).

### 3. **Plan trottoirs** (rue Sax, rue Grande, rue Léopold, etc.) :

Depuis 2 ans, nous avons obtenu le feu vert de la Région wallonne dans le cadre de différents appels à projets, notamment, mais pas seulement, pour les plans trottoirs.

Ceci nous permet de rénover complètement le centre-ville, en particulier les Rue Sax, Rue Grande et Rue Léopold. Ceci se poursuivra dans les 6 années prochaines par les rues perpendiculaires, renouvelant ainsi les revêtements de toutes les voiries du centre-ville, en liaison avec le réaménagement de la Croisette.

Pour cet aménagement, le Collège a pris la décision de travailler en collaboration avec l'ASBL Gamah afin d'aménager l'ensemble des voiries et trottoirs concernés en tenant compte des P.M.R. (Personnes à mobilité réduite). C'est ainsi qu'en traversée de voirie, c'est le trottoir qui sera privilégié au détriment de la voirie (trottoirs traversant).

Sur le plan esthétique il a été décidé, même si cela engendre quelques conséquences financières, d'opter pour un matériau local, en l'occurrence la pierre d'Yvoir. Nous voulons ainsi, outre le fait de valoriser une entreprise régionale, réaménager le cœur de ville en optant pour la pose de matériaux nobles présentant, outre des avantages esthétiques, des avantages en matière de sécurité.

Ce matériau évite en effet glissades, chutes, etc ... comme cela a été le cas lorsque nous avons choisi d'autres matériaux (ex : pierres bleues sur le pont Charles de Gaulle).

### 4. **Jeu de chaises musicales...**

Améliorer la mobilité à Dinant passe par le réaménagement de la ville de Dinant, la création de parkings, la liaison verticale,... mais aussi par le fait de mieux implanter certains services aux citoyens en des endroits stratégiques de la ville de Dinant.

La Ville de Dinant poursuivra donc son intervention directe ou encore son soutien et sa collaboration avec des institutions importantes telle la Régie des Bâtiments pour permettre la concrétisation de projets actuellement en cours : la construction du nouveau Palais de Justice et du Ministère des Finances à Bouvignes, l'implantation de la Police fédérale dans l'ancienne caserne de l'Ecole Royale des sous-officiers, le déplacement de la Police zonale dans les locaux laissés libres par la Police fédérale – rue Benjamin Devigne, la vente des anciens bâtiments de la Police fédérale côté Meuse (Quai Jean-Baptiste Culot) pour permettre l'implantation d'un nouvel immeuble à appartements de standing, l'implantation de la Police fédérale des autoroutes à Taviet, etc.

La concrétisation des décisions déjà obtenues par la Régie des Bâtiments et le Gouvernement fédéral est de nature à profondément changer Dinant, notamment en ce qui concerne les aspects liés à la mobilité. La Ville de Dinant poursuivra dans cette logique en lançant, dès 2013, avec l'accord et le soutien de la Régie des Bâtiments et du Gouvernement fédéral, un appel à projets pour déterminer un projet profitable à tous pour l'ancien Palais de Justice et ses annexes. Concomitamment à cela, la Ville de Dinant soutiendra en 2013 les initiatives d'un investisseur privé pour transformer l'ancienne Ecole Notre-Dame en centre commercial, doté d'un parking et de logements privatifs. Dans ce cadre, la Ville de Dinant introduira, dès 2013, une demande de reconnaissance en revitalisation du centre urbain et, toujours concomitamment, continuera à gérer l'introduction auprès de la Région wallonne d'un dossier de reconnaissance en rénovation urbaine du cœur de ville.

#### **5. Urbanisation du site de Wespín :**

Une nouvelle concertation sera de mise avec la Région wallonne et plus particulièrement la Société Wallonne du Logement afin d'accélérer les démarches administratives relatives à la concrétisation de ce très important projet d'urbanisation (plus de 70 hectares). La Région wallonne – Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire - a décidé récemment, au grand dam de la Ville de Dinant et de la Société Wallonne du Logement, de modifier le type de procédures à mettre en œuvre pour permettre la concrétisation de ce projet. D'un R.U.E. nous passons à un Plan Communal d'Aménagement (P.C.A.).

Il n'est pas possible, à la Ville de Dinant et à la Société Wallonne du Logement, de remettre en cause cette décision de la Région wallonne. Tout doit dès lors être mis en œuvre avec la complicité de notre auteur de projets (Bureau Economique de la Province) pour concrétiser cette démarche administrative au plus vite et ainsi permettre la réalisation de cet important dossier.

Dans le cadre de la régionalisation accrue, la Ville de Namur, en son rôle de Namur Capitale, deviendra chaque jour un peu plus attractive. Il est évident qu'une ville comme Dinant doit se préparer, à l'aide d'une réserve foncière importante, à accueillir de nouveaux habitants intéressés par la proximité avec la capitale wallonne. C'est en sens que tout doit également être mis en œuvre pour accélérer le traitement du dossier dit de Wespín.

Rappelons également que la volonté de la Société Wallonne du Logement est de réaliser à Wespín une initiative immobilière tout à fait avant-gardiste en matière de développement durable. Si cela vaut pour les éléments d'ordre énergétique, ce concept doit être valorisé dans tous ses aspects, par exemple en matière de mobilité, service à la population, aménagement urbain et public mais aussi, au niveau de la qualité intrinsèque de chaque logement qui sera mis en vente.

L'objectif commun de la Ville de Dinant et de la Société Wallonne du Logement est de réaliser, par phase, un projet d'aménagement dans le secteur acquisitif.

## **B. Nouvelle dynamique et de nouveaux dossiers transversaux :**

### **1. La gare :**

Le site de la gare de Dinant dispose d'une réserve en surface de terrains publics considérables. Par ailleurs, la Ville de Dinant redessine son centre-ville dans le cadre du réaménagement des Rue Grande et Rue Sax mais aussi de la réalisation de la Croisette. Enfin, le dossier de Mont-Fat constitue à lui seul une possibilité de redéfinition de la mobilité au cœur de ville. Il nous paraît évident qu'il est l'heure aujourd'hui de lancer une réflexion quant au devenir du site de la gare qui, sur le plan de la mobilité, pourrait devenir encore plus qu'aujourd'hui une véritable plate-forme multimodale en matière de mobilité et dont les surfaces très importantes pourraient accueillir une série d'autres activités, notamment dans le secteur public. Un programme immobilier pourrait être créé afin de redessiner le quartier de la gare pour y accueillir de nouvelles fonctions.

La SNCB et Infrabel ont été contactés récemment pour connaître leurs dispositions quant à la gestion de concert d'une véritable redéfinition de l'ensemble de cette zone.

Nous avons reçu un accueil favorable quant à cette idée. La Ville de Dinant a déjà contacté le Bureau Economique de la Province en vue de connaître la possibilité pour lui de participer à une telle mission et le type de procédure à mettre en œuvre pour structurer la réflexion quant au devenir de l'ensemble du site de la gare.

En ce qui concerne l'autorité communale, il nous paraît évident qu'une possibilité d'extension de l'offre de parking est possible, de même que l'implantation de services divers à la population.

Le nouveau Conseil communal sera largement consulté sur ce projet afin de connaître les visions et souhaits de ses groupes politiques. Un projet de parking à la gare figurait en « toutes lettres » dans le programme électoral du CDH.

### **2. L'avenir du Mérinos :**

Le site du Mérinos à Neffe est aussi celui de l'ancien abattoir communal.

La Ville de Dinant a obtenu dans le plan wallon d'assainissement des sites industriels désaffectés l'inscription de ce site en SAR (site à rénover).

Au vu du nombre de dossiers introduits par la Ville de Dinant à la Région Wallonne, ce dossier a été mis entre parenthèses. Il reste néanmoins inscrit à la Région Wallonne et à la Ville de Dinant comme étant un des sites principaux à réaménager. Il convient encore de se mettre d'accord sur le type de réaffectation dont ce site pourrait bénéficier.

Une première initiative va pouvoir se concrétiser très rapidement, à savoir qu'il existe un pré-accord entre le Collège communal actuel et la société Bon Baron pour envisager la vente

de l'ancien abattoir à cette société afin qu'elle puisse y organiser la transformation de ses produits.

Il est évident qu'au vu de l'histoire de la ville de Dinant et de la présence de vignes dans la vallée mosane, au fait que la société Bon Baron a acquis la chapelle Saint-Nicolas, il existe un véritable intérêt pour la ville de Dinant, et plus généralement la Haute-Meuse, d'enraciner cette société à Dinant pour développer ainsi ce type d'activité économique qui, par ailleurs, donne une excellente image à notre ville et plus généralement à la Région.

Le Collège communal soumettra donc dans les prochaines semaines ou les prochains mois au Conseil communal le projet de vente de l'ancien abattoir à cette société afin de concrétiser ce projet.

Il est à noter que la partie « abattoirs » ne figurait pas dans le dossier de reconnaissance en SAR (dossier qui concernait uniquement la partie Mérinos - ancienne filature).

Pour cette dernière partie, à savoir le Mérinos (la partie la plus importante), le Collège communal suggère dans l'attente d'une décision de la Région Wallonne, que la meilleure concertation puisse exister au Conseil communal entre tous les groupes pour déterminer ensemble quel pourrait être le devenir de ce site dans le cadre de la réhabilitation projetée. Il pourrait s'agir de logements de standing (voir le site PERCIL à Leuven) ou encore de locaux permettant d'abriter des PME, voire même du parking comme le suggérait le groupe PS du Conseil communal à l'occasion des deux dernières élections communales.

Le Collège communal et la majorité du Conseil communal proposent donc d'ouvrir largement le débat au sein du Conseil communal et des commissions ad hoc relativement au devenir de ce site.

## **CONCLUSION : un nouveau projet de ville**

La Déclaration de Politique Générale vise à tracer les grands axes de la politique communale à mettre en œuvre pendant les 6 prochaines années (législature 2012-2018).

Au-delà de cette 1<sup>ère</sup> approche d'un véritable plan d'action communal, le Collège éprouve la nécessité de formaliser plus encore cette volonté de structurer la gestion communale à travers l'évaluation et la redéfinition du projet de ville qui fêtera bientôt ses 10 années.

Toute une série de projets initiés à l'époque sont aujourd'hui réalisés ou en cours de réalisation. Certains ont réussi, d'autres, disons-le, ont échoué. Il est donc venu l'heure d'évaluer et de réactualiser, et de tracer de nouvelles pistes.

Le Collège communal s'engage donc, au cours de cette année 2013, à lancer les bases d'un nouveau projet de ville, avec une vision large, ambitieuse et à long terme. Les marchés publics nécessaires seront ainsi lancés afin d'entourer le conseil communal d'experts.